

FORMATION AU CONTRÔLE DES VÉHICULES ENDOMMAGÉS

OBJECTIFS

Cette formation comprend une partie administrative et une partie technique. Elle a pour objectifs de faire connaître les aspects juridiques et techniques nécessaires à la conduite des procédures relatives aux véhicules endommagés.

A QUI S'ADRESSE T-ELLE ?

Cette formation s'adresse à tout expert en automobile souhaitant obtenir ou renouveler sa qualification concernant l'activité de contrôle des véhicules endommagés.

DURÉE & COÛT

La formation se fait sur une durée de 8 heures, soit une journée. Elle n'est valable que pour une année. Aussi, pour conserver cette qualification, il vous faudra suivre chaque année un stage de recyclage auprès d'un organisme agréé.

Le coût de cette formation est de 250 € HT.

COORDONNÉES

Pour la région Auvergne, la formation s'effectue à Limoges ou à Lyon.

Pour plus d'informations, contacter :

- L'INSERR : <http://expertsauto.inserr.org> 03 86 59 90 59
- L'IFOR2A : <http://anea.fr/ifor2a> 01 45 40 81 92